

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2023\_35 - OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de l'Ecole Paul Doumer - Lot n°6 : Cloisons/Doublage/Faux-plafonds - Avenant n°3**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 7 mars 2023,

**RAPPELLE** que dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Paul Doumer, il a été lancé un marché de travaux par lot séparé.

Par décision du maire n°2020\_55 du 10/07/2020 a été attribué le « lot n°6 : Cloisons/Doublage/Faux-plafonds » à la société ISO9, pour un montant de 473 750,00 €HT.

Par décision du maire n°2020\_107 du 24 novembre 2020 a été conclu un avenant dont l'incidence financière est la suivante 12 905,00 € HT soit 15 486,00 €TTC, portant le montant du marché à 486 655,00 € HT soit 583 986,00 € TTC soit une plus-value de 2,72% par rapport au montant initial du marché.

Par décision du maire n° 2023\_33 du 23 mars 2023 a été conclu un avenant n°2 qui abroge la clause de sauvegarde prévue à l'article 3.2 – Variation des prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières

Des modifications dans les prestations de la SAS ISO9 ont été apportées en plus et moins-values telles que :

Plus-value	€HT
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment B - Réalisation de chevêtres dans faux plafonds 600X600 pour la pose des cassettes de chauffage en plafond – 24 unités	5 160,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment B - Fournitures et pose de trappes 600X600 - 48 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	7 440,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment B - Fournitures et pose de trappes 400/600 – 10 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	2 870,00
Devis N°22-1107-5 / TS5 - Bâtiment C - Réalisation de chevêtres dans faux plafonds pour la pose des cassettes de chauffage en plafond 600X600 – 2 unités	430,00

Devis N°22-1107-5 / TS5 - Bâtiment C - Fournitures et pose de trappes 600X600 – 4 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	620,00
Devis N°22-1107-5 / TS5 - Bâtiment D - Réalisation de chevêtres dans faux plafonds pour la pose des cassettes de chauffage en plafond 600X600 – 4 unités	860,00
Devis N°22-1107-5 / TS5 - Bâtiment D - Fournitures et pose de trappes 600X600 – 8 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	1 240,00
Devis N°22-1107-5 / TS5 - Bâtiment D - Réalisation d'une contre cloison pour les sanitaires sur un mur enterré sans prestation hydrofuge complémentaire – 12 m <sup>2</sup>	492,00
Bâtiment A - Fournitures et pose de trappes 600X600 – 1 unité - Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	155,00
<b>Total plus-value</b>	<b>19 267,00</b>

Moins-value	€HT
Poste II.8.d -Trappes - Les dimensions des trappes ayant été modifiées, l'entreprise ISO9 a présenté un devis en TS, toutefois aucun devis en moins-value n'a été présenté à la MOE à ce sujet. Après un repérage contradictoire avec l'entreprise ISO9, il s'avère que 4 trappes prévues au marché ont été posées en plafond dans le bâtiment A et aucune trappe prévue au marché dans les bâtiments B, C et D.	1 190,00
Poste II.3.3.1 – Cloisons de 98 mm d'épaisseur à parement standard En accord avec le bureau de contrôle, il a été décidé de supprimer les cloisons intérieures des locaux techniques des bâtiments C et D. Cette moins-value correspond à une surface de 15,38 m <sup>2</sup>	650,38
Poste II.8.1.1. Faux-plafonds lessivables en partie courante L'entreprise ISO9, en accord avec la MO et la MOE, n'a pas réalisé le faux plafond démontable initialement prévu sur les plans dans le local A.010 du bâtiment A.	70,00
Poste II.8.2.2 – Jouées latérales L'entreprise ISO9 n'a pas réalisé la jouée présente sur les plans dans le local B.09 pour une longueur de 7,27m.	181,75
<b>Total moins-value</b>	<b>2 092,13</b>

Ces modifications engendrent une plus-value de 3,63% par rapport au montant initial du marché, soit une plus-value totale de 6,35%.

**DECIDE**, en conséquence, de conclure un avenant n°3 avec la société ISO9 dont l'incidence financière est la suivante : 17 174,87 € HT soit 17 174,87 € TTC, portant le montant du marché à 503 829,87 € HT soit 604 595,84 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 mars 2023.

Le Maire  
 Olivier Guillot  
